

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 JANVIER 2015
--

Date de convocation du conseil municipal : 26 janvier 2015

Présents, Mmes Michelle LOZANO, Christiane JULLES, MM Jean-François HOUETTE, Patrice LARCHEVÊQUE, Laurent LEDRU, Valéry PATIN, Corentin ROLAND, Hubert TÊTARD, Eric VAGANAY.

Absent et excusé : : M Benoît DEBOUT (pouvoir à M Jean-François HOUETTE)

Début de la séance à 20h35.

* * *

Secrétaire de séance : M Corentin ROLAND.

* * *

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2014

L'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2014 est reportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

* * *

2. Débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable(PADD)

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

« Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) est un document politique exprimant les objectifs et projets de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans.

Il répond au principe de développement durable qui inscrit le Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans des objectifs plus lointains que sa propre durée. Le développement durable est défini comme "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs."

Le zonage et le règlement écrit de notre PLU devront être en cohérence avec le PADD.

Dans le cadre de l'élaboration de notre PLU entrepris par notre commune avec la collaboration du cabinet ARVAL, nous avons demandé à Monsieur THIMONIER, Géographe Urbaniste de vous présenter le projet de PADD préparé au cours des diverses réunions tenues en mairie avec les membres de la commission PLU.

Les orientations du projet sont les suivantes :

- Accueillir de nouveaux habitants à un rythme modéré tout en prenant compte les caractéristiques de la commune et les besoins des demandeurs notamment les jeunes ménages avec des enfants.
- Permettre la réalisation de 25 à 30 nouveaux logements (collectifs ou maisons individuelles) à l'horizon 2030 à partir des différentes disponibilités existantes dans la commune (terrains constructibles et reconversion de bâtis anciens).
- Aménager l'offre locale en particulier sportive et de loisir et favoriser l'accès aux équipements et services en particulier ceux offert par l'agglomération de Senlis et au-delà.
- Offrir à l'activité agricole des conditions satisfaisantes de fonctionnement, permettre le développement d'activités artisanales, commerciales et de services au sein de la commune.
- Encourager les modes de circulation douce dans le périmètre urbain et vers l'extérieur du village et mettre les différents réseaux (eau, assainissement, numérique, électricité) à niveau.

- Favoriser une gestion des paysages naturels et bâtis soucieuse du maintien de la biodiversité des milieux et visant à en préserver la qualité.
- Favoriser une prise en compte réaliste des protections environnementales et la recherche d'économie d'énergie dans la construction tenant compte de la qualité naturelle et architecturale du village.

Le Conseil Municipal, prend acte de la tenue du débat sur le PADD conformément à l'article L 123-9 du code de l'Urbanisme, après en avoir délibéré :

Article 1er: approuve les orientations générales décrites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Article 2: ce projet sera présenté lors d'une réunion publique.

Article 3: charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour Contre Abstentions : 2

Contre : 1

Le PADD est donc adopté et Monsieur le Maire prendra contact avec ARVAL pour organiser une réunion publique de présentation.

* * *

3. Dispositif « Voisins Vigilants »

Lors du dernier Conseil Municipal, il avait été évoqué la mise en place du dispositif « Voisins Vigilants » mais aucune décision n'avait été prise. Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en place ce dispositif. Monsieur le Maire prendra contact avec le gendarme référent, l'adjudant chef Crunelle, pour organiser une réunion publique

* * *

4. Subvention aux associations

A partir du tableau des subventions versées en 2014, il est décidé de procéder aux modifications suivantes :

- Association des Jeunes de Mont l'Evêque : 1600€ au lieu de 1400€.
- Suppression de la subvention de 100€ à l'ADAPEI.
- Association de la pêche : 200€ au lieu de 130€.
- Suppression de la subvention de 300€ à Market Garden.

Les autres subventions restent inchangées. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de ces subventions.

* * *

5. Contrat d'avenir

Madame Lozano informe le Conseil Municipal que la commission travaux propose de pourvoir au remplacement de Monsieur Bréban au poste d'adjoint technique 2^{ème} classe. On s'orienterait vers un contrat d'avenir destiné aux jeunes sans emploi et pas ou peu qualifiés. Un contact a été pris avec la Mission Locale qui devrait nous présenter des candidats. Le contrat d'avenir est subventionné à 75% par l'Etat et 10% par la Région pendant 3 ans, ce qui représente un coût modique pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de ce poste d'adjoint technique 2^{ème} classe et autorise Monsieur le Maire à procéder à un recrutement dans le cadre d'un contrat d'avenir.

* * *

6. Attribution du logement du 9 rue de Meaux

Suite à une réunion de la commission travaux, il est proposé d'attribuer ce logement en location à la famille Fouquet Alonso pour un bail de 6 ans. Trois agences immobilières avaient été contactées et deux candidatures se sont présentées. Le choix a été effectué sans révéler l'identité des postulants. La famille retenue présente l'avantage d'avoir deux ou trois enfants qui seront scolarisés à l'école de Mont l'Evêque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution de ce logement à la famille Fouquet Alonso et autorise Monsieur le Maire à procéder signer le bail de location.

* * *

7. Contrat de nettoyage des locaux communaux

Madame Lozano informe le Conseil Municipal que, en raison du départ à la retraite de Madame Esmery, il a été décidé de faire appel à une société extérieure pour assurer le nettoyage des locaux communaux (salle Jean Ruby, école et mairie). Suite à un appel d'offres, la commission des travaux propose de retenir la société Duranet qui a remis la proposition la moins disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de la société Duranet et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

* * *

8. Questions diverses

Changement de la buse route d'Ermenonville

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la réunion sur l'attribution des subventions du Conseil Général en présence du vice-président, monsieur Vantomme, nous avons évoqué le remplacement de la buse. Parallèlement, nous avons demandé au Syndicat de la Nonette de voir avec l'Agence de l'Eau la possibilité d'une subvention en cas de construction d'un ouvrage.

Projet cressonnière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, en liaison avec le PNR, un projet de culture maraichère est à l'étude avec une association employant des personnes en difficulté.

Opération « Jonquilles » avec l'association Marie Curie

Madame Lozano informe le Conseil Municipal qu'une opération jonquilles aura lieu le samedi 21 mars au profit de la recherche contre le cancer avec la collaboration de l'association Marie Curie. Les modalités d'organisation restent à préciser avec le Conseil Municipal et les associations.

Abattage d'arbres sur le terrain de M Bernard de Pontalba près du lavoir

Les arbres abattus sont restés sur place laissant une impression de désolation. Il convient de se renseigner sur les moyens dont dispose la mairie pour intervenir auprès du propriétaire.

Etat de la route de Barbery

M Roland se plaint de l'état de cette route sur laquelle il a crevé un pneu de sa voiture. Il lui est répondu que suite au déclassement de cette route par le Conseil Général pour un faire une desserte agricole, la municipalité n'aurait plus en charge son entretien. A vérifier. M Ledru propose de mettre du grattage afin de boucher les trous.

Courrier à envoyer à la propriétaire de la maison entreprise route d'Ermenonville

Un plan incliné en macadam a été installé sur le trottoir par la propriétaire de la maison du logement du milieu près du lavoir. Ceci n'est pas conforme car cela empiète sur le domaine public. De plus l'écoulement des pluviales n'est pas adapté.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h10.

* * *